

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE)		
Contenu :		
<p>Article 4, alinéa 2</p> <p>²Il déploie ses activités pour l'ensemble du canton. Pour ce faire, il offre au moins des prestations dans les régions du Littoral neuchâtelois, des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Travers, <u>à savoir :</u></p> <p><i>a) de trois polycliniques : une située dans les Montagnes neuchâteloises (avec activité chirurgicale ambulatoire légère), une située à Neuchâtel et une située au Val- de-Travers ;</i></p> <p><i>b) d'une polyclinique pédiatrique, dans les Montagnes neuchâteloises ;</i></p> <p><i>c) de deux sites hospitaliers : le premier dédié aux soins aigus, situé à Neuchâtel et le second dédié au traitement et à la réadaptation, situé à La Chaux-de- Fonds.</i></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Corine Bolay Mercier		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :